

Licence EE option Electrotechnique et Energies Renouvelables



Objectif : Se familiariser avec le fonctionnement général de l'entreprise, et appréhender son approche sur les plans juridiques, fiscaux, financiers, relations du travail.

M4-2 : Droit du travail et des sociétés

3 ECTS-UE4

Pré-requis : Aucun

Moyens : Aucun

Compétences attendues: A l'issue de ce cours les étudiants sont en mesure de connaître...

- ✓ Le droit et son implication dans chaque domaine de la vie professionnelle
- ✓ L'imbrication du Droit dans la vie d'une personne morale
- ✓ Le Droit des contrats avec notamment le Droit des sociétés et le Droit du travail
- ✓ Les statuts intermédiaires, à la frontière du salariat
- ✓ Les formes juridiques et les modes de vie des personnes morales : l'entreprise et la société
- ✓ Les éléments juridiques, fiscaux et comptables de la création d'entreprise, au travers notamment du statut particulier de l'auto-entrepreneur.

Lieux de formation :

IUT de Nice

Date début :

Novembre

Date fin :

Avril

Nombre d'heures de cours (groupe de 24) :

30h00

Nombre d'heures de TD (groupe de 24): :

00h00

Nombre d'heures de TP (groupe de 12) :

00h00

Evaluation :

Devoir surveillé 2h00

Coefficient : 3/60

Remarques :

Institut Universitaire de Technologie

41 boulevard Napoléon III
06041 NICE

Responsable de formation

Jean-Louis Salvat
Tél. +33 4 97 25 82 98
salvat@unice.fr

Secrétariat :

Begonia Bonnard
Tél. +33 4 97 25 82 27
Begonia.BONNARD@unice.fr



Objectif : Se familiariser avec le fonctionnement général de l'entreprise, et appréhender son approche sur les plans juridiques, fiscaux, financiers, relations du travail.

M4-2 : Droit du travail et des sociétés

3 ECTS-UE4

DETAIL de la FORMATION

S	Nb Heures	Contenu du module	Nb étudiants	Salle	Formateur
1	3h	<p>Introduction générale au droit Histoire du droit du travail Hiérarchie dans l'application des textes</p> <p>Le droit du travail Les niveaux de relation de travail : relations individuelles matérialisées par un contrat de travail, et relations collectives matérialisées par représentations du personnel d'entreprise. Le critère de la relation individuelle de travail : distinction entre travail salarié et travail indépendant.</p> <p>Le Droit des contrats et des sociétés; l'autonomie de la volonté et la liberté contractuelle ; classification des contrats ; les conditions de naissance, de vie et de mort des contrats.</p>	30		CHARMAN
2	3h	<p>Le contrat de prestation de services Le contrat de travail : Définition du contrat de travail, formation, conditions de fonds et de forme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement à l'essai et période probatoire - Les clauses particulières des contrats de travail : clause de non-concurrence / clause de mobilité / clause de dédit-formation / clause de quotas <p>Rédiger ces clauses et les contourner en les rendant caduques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - durée du temps de travail ; rémunération ; - travail de nuit, du dimanche et de jour férié. <p>Les types de contrats de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CDI et son originalité - Les contrats précaires : CDD et CTT - Les relations triangulaires : CDD, CTT et apprentissage - Les contrats de types « formation en alternance » - Les conventions de stage en entreprise 	30		CHARMAN
3	3h	<p>La représentation du personnel Les instances de régulation et de sanction Faute dans la relation individuelle de travail : Pouvoir normatif et pouvoir disciplinaire de l'employeur. Les sanctions disciplinaires traditionnelles. Les principes du droit disciplinaire et les règles de procédure.</p>	30		CHARMAN



Objectif : Se familiariser avec le fonctionnement général de l'entreprise, et appréhender son approche sur les plans juridiques, fiscaux, financiers, relations du travail.

M4-2 : Droit du travail et des sociétés

3 ECTS-UE4

4	3h	<p>Rupture de la relation salariale : La démission ou Le licenciement Le licenciement pour motif économique ou personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalité de la cause du licenciement pour motif personnel : une cause obligatoirement objective, existante et exacte - Le sérieux de la cause du licenciement pour motif personnel <p>L'échelle des fautes : Légère / Grave / Lourde (rareté de cette faute) le contentieux prud'homal, la transaction.</p>	30		CHARMAN
5	3h	<p><u>L'entreprise :</u> Personne morale assimilable personne physique</p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprise individuelle classique - micro-entreprise - <u>l'auto-entrepreneur:</u> • Confusion des patrimoines et déclaration d'insaisissabilité • Naissance, Domiciliation et Mort de l'activité • un nouveau régime ultra simplifié • un régime pour petite activité (seuils de chiffre d'affaire – en période de tolérance – hors période de tolérance) • les activités concernées par ce régime : définition et précisions sur les activités commerciales, artisanales et libérales / leur CFE compétent / les exclusions légales. • distinguer free-lance, solo, indépendant, micro-entreprise, TPE, portage salarial et auto-entrepreneur • que faut-il entendre par « être un travailleur indépendant » • les assurances à prendre en tant qu'auto-entrepreneur • qui fait quoi : institutions, organismes et acteurs / 	30		CHARMAN
6	3h	<p><u>L'auto-entrepreneur : son régime micro social</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le principe de ce régime : comment opter pour ce régime / quand et comment déclarer son chiffre d'affaires - le calcul des cotisations sociales sans ACCRE - la contribution à la formation professionnelle - l'ACCRE : les bénéficiaires / nature de l'aide / conditions de l'aide / procédure d'éligibilité à l'ACCRE / situation spécifique des micro-entrepreneurs - le calcul des cotisations sociales avec l'ACCRE <p><u>L'auto-entrepreneur : son régime micro-fiscal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'option complémentaire pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu / comment opter pour le versement libératoire / durée de l'option - le calcul du quotient familial - la protection sociale de l'auto-entrepreneur / droits à la retraite / 	30		CHARMAN

Licence EE option Electrotechnique et Energies Renouvelables



Objectif : Se familiariser avec le fonctionnement général de l'entreprise, et appréhender son approche sur les plans juridiques, fiscaux, financiers, relations du travail.

M4-2 : Droit du travail et des sociétés

3 ECTS-UE4

		<p>couverture sociale maladie-maternité</p> <ul style="list-style-type: none"> - quand déclarer / quand payer - la contribution économique territoriale (ancienne taxe professionnelle) : CFE et CVAE - la taxe sur les salaires - les obligations comptables <p><u>Tableau comparatif détaillé</u> de l'entreprise individuelle classique, la micro-entreprise, et l'auto-entrepreneur</p>			
7	3h	<p><u>Les notions juridiques d'entreprise et de société :</u> La distinction juridique entre personne physique et patrimoine La distinction entre un entrepreneur, un associé unique, des associés et un conjoint d'associé salarié les différents statuts possibles, hors micro entreprise et auto entrepreneur <u>l'entreprise sociétaire</u> : les choix de structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>les statuts connus</u> – création/fonctionnement/fin de vie: <ul style="list-style-type: none"> • SARL-EURL • EURL • SA • SAS-SASU - les déterminants du choix de la structure / approfondissement du schéma de la création d'entreprise / les démarches administratives de l'entreprise sociétaire ; - la <u>jeune entreprise innovante</u>, création/fonctionnement - les aides à la création d'entreprise. 	30		CHARMAN
8	3h	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Les statuts peu connus</u>-création/fonctionnement/fin de vie <ul style="list-style-type: none"> • Les sociétés solidaires : en nom collectif ou en commandite : SNC, SCS et SCA • La société du patrimoine : SCI • Les sociétés pour activités libérales : SEL et SCM • Les structures de partage : SCOP et GIE • Les structures du public/privé : PPP et SEM - <u>L'association</u>- création/fonctionnement/fin de vie de cette structure lucrative sans but lucratif. - <u>Les statuts intermédiaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Agent commercial • Professionnel libéral • Commerçant ambulancier • Inventeur indépendant (à différencier de l'artiste auteur) • Formateur occasionnel 	30		CHARMAN

Licence EE option Electrotechnique et Energies Renouvelables



Objectif : Se familiariser avec le fonctionnement général de l'entreprise, et appréhender son approche sur les plans juridiques, fiscaux, financiers, relations du travail.

M4-2 : Droit du travail et des sociétés

3 ECTS-UE4

		<ul style="list-style-type: none"> • Vendeur à domicile indépendant • Agent de société de portage 			
9	2h	DS		30	CHARMAN
Tot	24h	Nombre total Cours + TD +TP sans compter le DS			

Responsable du module :

Nom	Mail	Profession	Entreprise
Celine CHARMAN	shiva.charman@yahoo.fr	Ingénieur RH	HR solutions